



Document à fournir au notaire

Par France92

Bonjour

Nous étions pascé et j'ai payé l'intégralité de l'enterrement. Le notaire qui suis le dossier de succession (bien sur les héritiers ne me disent pas qui il est) va t il me contacter pour avoir les documents prouvant le paiement.

Je sais que le pacs est dissous le jour du décès. Mais le notaire peut il rentrer en contact avec moi pour avoir copie de facture pompes funèbre , carte grise des voitures etc...

Je ne désire pas donner ces documents directement à ses héritiers. Je n'ai plus de contact avec eux et n'ai pas confiance.

D'avance merci pour vos réponses

Par ESP

Bonjour

Si vous connaissez pas l'identité du notaire, n'hésitez pas à contacter la chambre départementale.